

ESSO Société Anonyme Française

Société Anonyme au capital de 98 337 521,70 euros
Siège social : 20 rue Paul Héroult - 92000 Nanterre
542 010 053 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 4 juin à 15 heures, les actionnaires d'Esso Société Anonyme Française, au capital de 98 337 521,70 euros divisé en 12 854 578 actions de 7,65 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'hôtel Novotel – 21 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié dans les journaux d'annonces légales « le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n° 51 du 28 avril 2025, n° 60 du 19 mai 2025 et publication le 19 mai 2025 dans un Service de Presse en Ligne sur le site internet www.affiches-parisiennes.com sous la référence AL44578.

Monsieur Charles Amyot, présidant l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, prend la parole pour accueillir les actionnaires, présenter les membres du Conseil d'Administration, et rappeler les consignes de sécurité. Il précise que, conformément à la réglementation désormais applicable aux AG, cette session sera non seulement enregistrée comme chaque année mais également filmée et retransmise aussi bien en direct qu'en différé via un accès disponible sur le site de la Société. Il en profite pour souhaiter la bienvenue aux actionnaires qui assistent à distance à cette assemblée et pour les remercier de leur présence. Il remercie également les prestataires extérieurs qui permettent cette retransmission, et notamment le technicien de l'hôtel en charge de la prise de vues. Puis il propose de procéder à la constitution du bureau.

Conformément aux dispositions en vigueur, il propose aux fonctions de scrutateurs :

- Monsieur Jean-Pierre Darsonville, représentant l'actionnaire principal ExxonMobil France Holding SAS,
- Monsieur Benjamin Tolub, propriétaire de 34 700 actions, représentant l'actionnaire présent ayant le plus grand nombre d'actions de la Société, après que Monsieur Alain Green s'est désisté en sa faveur.

Il propose au bureau de désigner Monsieur Olivier Kaiser pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il invite l'un des commissaires aux comptes, du cabinet Grant Thornton, à se joindre aux membres du bureau.

Le Secrétaire informe l'assemblée qu'un des actionnaires présents a fait nommer un Commissaire de justice, Luis Boutanos. Celui-ci a été commis par le Président du Tribunal de justice de Nanterre, par ordonnance du 4 juin 2025, pour assister à cette assemblée générale et retranscrire les débats, les interventions, les questions et les réponses formulées, Il est assisté d'une sténotypiste pour dresser le procès-verbal de ces retranscriptions.

D'après la feuille de présence, 11 639 886 actions sont présentes ou représentées, soit 90,55% du nombre total de voix. Le quorum nécessaire étant dépassé, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ les statuts,
- ✓ le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contenant l'avis de convocation,
- ✓ le journal d'annonces légales sous format Service de Presse En Ligne (SPEL) contenant l'avis de convocation,
- ✓ les différents rapports requis par les dispositions législatives et réglementaires :
 - le rapport financier annuel (RFA) incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise (RGE), l'état de durabilité,
 - le projet de résolutions,
 - le rapport spécial prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- ✓ les rapports des commissaires aux comptes :
 - sur les comptes annuels,
 - sur les comptes consolidés,
 - sur les conventions réglementées,
 - sur l'état de durabilité,

- attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées,
- attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts.

Il précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée aux documents préparatoires de cette assemblée générale, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
Rapport des Commissaires aux Comptes
Approbation du rapport de gestion incluant les informations de durabilité, des comptes consolidés et des comptes d'Esso S.A.F. de l'exercice 2024
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées
4. Renouvellement du mandat de six Administrateurs et nomination de deux Administrateurs
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
6. Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs
7. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs
8. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président – Directeur Général
9. Renouvellement du cabinet Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes et son suppléant
10. Nomination du cabinet BM&A en qualité de Commissaire aux Comptes et son suppléant
11. Nomination du cabinet Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité
12. Pouvoirs pour les formalités

Il donne ensuite la parole au Président pour la présentation du rapport de gestion de la Société. Le Président souhaite d'abord commenter l'annonce qui a été faite récemment :

« En effet, le 28 mai, nous avons été informés qu'ExxonMobil était entré en négociation exclusive avec la société North Atlantic pour la cession de la totalité de sa participation dans votre Société. Cela représente un bloc de contrôle de 82,89 %.

Je reviendrai sur le détail de cette annonce dans ma conclusion, mais je voudrais tout de suite insister sur quelques points.

Plusieurs conditions sont nécessaires à la finalisation de ce projet qui, s'il était mené à son terme, devrait être conclu au quatrième trimestre de cette année. Ensuite, conformément à la réglementation, North Atlantic lancera une offre publique d'achat (OPA) sur le flottant, c'est-à-dire les 17,11 %, restants que vous, actionnaires, vous détenez.

Pour les salariés de notre Groupe, il n'y a pas de changement. ESSO S.A.F. restera leur employeur. Les emplois et les conditions associées seront maintenus.

Avec ces annonces et depuis 18 mois, votre Société connaît ainsi de profondes transformations, mais je peux vous assurer que toutes les équipes restent pleinement engagées dans la bonne conduite des opérations, en assurant en priorité la sécurité de tous et le respect de l'environnement.

En 2024, votre Société a su faire face aux défis qui se sont présentés, et, ceci, dans un environnement de marché sous pression et dans un contexte opérationnel et de transformation inédit. Nous avons délivré une performance remarquable et accompagné nos clients tout au long de l'année. Cela démontre la compétitivité de notre modèle d'affaires et notre capacité à nous transformer.

Nos ventes sur le marché national, hors inventaires de Fos, sont en recul de 1 %, en ligne avec le marché dans un contexte de baisse de la demande.

Les marges de raffinage ont été soutenues au 1^{er} semestre 2024, mais elles sont ensuite revenues à leur niveau historique sur la deuxième partie de l'année, sous la pression d'une baisse de la demande liée au ralentissement économique et à l'arrivée de nouveaux sites de production en Afrique et au Moyen-Orient. Finalement, la moyenne 2024 des marges de raffinage est de 44 euros par tonne, d'après la DGEC, soit 38 % de moins qu'en 2023.

Chiffre clef de notre performance financière, l'EBITDA ajusté, c'est-à-dire hors effets stocks et autres éléments d'ajustements (comme la vente de la raffinerie Fos), est en gain de 58 millions d'euros. Cet indicateur est celui qui représente le mieux la valeur du Groupe, et le fait qu'il soit resté positif dans un contexte interne et externe difficile démontre notre résilience.

Le résultat net du Groupe est un profit de 107 millions d'euros, contre 677 millions d'euros en 2023, principalement dû aux événements du premier semestre et à la baisse des marges sur la deuxième partie de l'année.

Notre trésorerie nette est fortement positive, à 1,493 milliard d'euros, en augmentation de 478 millions d'euros, principalement du fait de la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer, des inventaires associés et des actifs logistiques du sud de la France, pour un montant de 468 millions d'euros.

Dans ce contexte, nous avons investi 100 millions d'euros en 2024, dont 45 millions d'euros de capitalisation des coûts d'inspection métal de la raffinerie de Fos-sur-Mer.

Enfin, nous vous proposons de voter, au cours de cette Assemblée, le versement d'un dividende de 53 euros par action au titre de l'exercice 2024 (dividende ordinaire de 3 euros et exceptionnel de 50 euros). Le dividende exceptionnel correspond principalement à la transaction résultant de la vente de Fos. »

Puis le Président présente quelques faits marquants de l'exercice 2024, qui illustrent son caractère remarquable :

« Tout d'abord, et grâce à une forte mobilisation, nous avons su répondre efficacement à l'incendie du 11 mars de Gravenchon, avec un retour rapide à la normale et la mise en place de mesures correctives pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Dans le même temps, nous avons maîtrisé le grand arrêt pour maintenance programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer, durant lequel nous avons mis en place un certain nombre de projets, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Nous avons ensuite annoncé et finalisé la vente de la raffinerie de Fos et de la logistique du sud de la France à Rhône Énergies. Ce projet a été bien maîtrisé, sans aucun incident. Le changement de contrôle a eu lieu le 1^{er} novembre 2024, tel qu'annoncé, avec un planning très serré.

Nous avons également lancé l'adaptation des structures de votre Société, suite à la décision d'ExxonMobil Chemical France d'arrêter le vapocraqueur de Gravenchon et de ses unités aval. Cela concerne notamment la maintenance, l'ingénierie ou encore l'inspection pour ne citer que quelques services, afin de maintenir notre efficacité opérationnelle.

Enfin, les équipes Réseau ont travaillé à l'élargissement de notre partenariat avec EG Group et à la conversion de toutes les stations BP à la marque et aux standards ESSO. Les opérations se sont achevées fin 2024. Nous disposons désormais de plus de 720 stations-service, avec une place de numéro deux sur autoroute. La marque est désormais beaucoup plus visible sur le territoire national, y compris dans le Sud, notamment grâce à un contrat d'approvisionnement avec Rhône Énergies.

Comme vous le voyez, l'année 2024 a été intense. Dans ce contexte totalement inédit, nous nous sommes appuyés sur nos capacités de gestion du changement et un dialogue social renforcé.

Je voudrais ici rendre hommage à nos équipes, et plus particulièrement à nos leaders qui ont fait preuve d'un engagement sans faille. Cela démontre notre capacité à nous transformer en nous appuyant sur nos fondamentaux : l'excellence des opérations, la discipline de nos investissements et la maîtrise de nos coûts.

Concernant l'année 2025, elle a commencé intensément, avec le grand arrêt de maintenance programmé d'une partie de la raffinerie de Gravenchon pour lequel nous avons investi 65 millions d'euros. C'est une opération très complexe qui a nécessité une mobilisation et une concentration sans faille de toutes les équipes. Le redémarrage a eu lieu sans encombre, il y a quelques jours. »

Pour illustrer ce succès, une vidéo relative à la Maintenance du site de Gravenchon est diffusée en séance.

Le Président cède ensuite la parole à Jean-Claude Marcelin, Directeur Administratif et Financier, pour présenter les résultats financiers :

« Le groupe ESSO publie pour la première année son rapport de durabilité selon la directive européenne CRSD et je voudrais commencer cette revue en revenant sur un certain nombre d'indicateurs qui en sont extraits.

Ces indicateurs sont normés par les standards ESRS afin de permettre une harmonisation et une comparaison entre les Entreprises, et d'œuvrer à plus de transparence sur les sujets de durabilité matériels.

Le premier chiffre, 113 TWh de contenu énergétique des produits des raffineries, montre l'empreinte de l'Entreprise pour fabriquer des produits énergétiques et de spécialité, essentiels à l'économie. Ce chiffre est à comparer aux 320 TWh qu'EDF a produits en 2023. Les raffineries ont quant à elles consommé 10 TWh d'énergie pour leur production.

65 millions d'euros correspond au montant cumulé de CAPEX que le Groupe ESSO prévoit d'investir sur la période 2024-2030 pour son plan d'action lié à la stratégie climat. Ils concernent des projets d'économie d'énergie et d'augmentation de capacité de production de biocarburants. Ce chiffre sera amené à évoluer avec la mise en œuvre de notre plan d'action.

25 % représentent la part des CAPEX d'ESSO en 2024 qui sont alignés avec la Taxonomie verte européenne, un cadre très exigeant donné par l'Union européenne pour qualifier les investissements de « durables ». Dans notre cas, il s'agit principalement de projets de récupération de chaleur fatale et de traitements de déchets dans le cadre du projet de recyclage d'huile usagée précédemment évoqué.

315 mètres cubes : c'est la quantité d'eau consommée par le groupe pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Cette consommation concerne principalement l'évaporation qui se produit pour le refroidissement des procédés des unités de raffinage.

Le taux d'accident par million d'heures travaillées s'élève à 2,1 avec 44 jours d'arrêt pour accident du travail. Ce taux d'accident est en augmentation par rapport aux années précédentes en raison d'un nombre plus élevé d'accidents de faible gravité enregistré au second semestre 2024. Nous avons vécu une année avec des

projets de transformation majeurs sur nos deux usines et qui impactaient l'ensemble du personnel, et même si la gravité potentielle de ces incidents est restée faible, la Direction a renforcé la sensibilisation des équipes sur cette valeur fondamentale pour nous qu'est la sécurité.

Le taux de rétention du personnel atteint 88 % en 2024, dans la moyenne des dernières années, et l'index égalité hommes-femmes qui est publié dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 est de 84/100 en 2024.

Je vous propose de poursuivre par un retour sur l'environnement de marché pour mettre en perspective nos résultats financiers 2024.

Concernant les conditions de marché, je souhaite d'abord les mettre en perspective sur une échelle historique, avec le prix du pétrole brut et les marges brutes de raffinage.

Sur le graphique, les amplitudes de fluctuation historique sur la période 2012-2019, avant la crise du covid et le bouleversement des marchés de l'énergie observés en 2022 et 2023 résultant du conflit en Ukraine, sont précisées. Les valeurs annuelles moyennes entre 2020 et 2024 sont également représentées.

Ces graphiques permettent de souligner la forte volatilité de notre environnement.

Entre 2012 et 2019, les prix moyens annuels du pétrole brut ont fluctué entre un maximum de 112 dollars du baril en 2012 et un point bas de 44 dollars du baril en 2019. Sur la période 2020-2024, les différents points vous montrent : le point bas de 2020 à 42 dollars du baril, lié à la crise du Covid, puis la remontée rapide en 2021 à 71 dollars du baril, poursuivie en 2022 à 101 dollars du baril suite à la guerre en Ukraine. Enfin, le repli du prix du moyen du baril à 82 dollars en 2023 et 81 dollars en 2024.

Donc, depuis 2020, malgré une volatilité importante, les prix du pétrole brut sont restés à l'intérieur de la fourchette historique pré-Covid.

Pour notre industrie, le prix d'achat du pétrole brut est important, mais nos résultats dépendent avant tout des marges de raffinage.

Sur la période 2012-2029, les marges annuelles moyennes de raffinage, représentées par l'indicateur de marge brute publié par la DGEC, ont fluctué entre un plus bas de 19 euros par tonne en 2013 et plus haut de 46 euros par tonne, atteint en 2015.

Ensuite, sur la période 2020-2024, les marges se sont d'abord effondrées à 11 euros par tonne et 14 euros par tonne lors de la crise Covid en 2020-2021, avant de remonter très fortement pour atteindre 101 euros par tonne en 2022, puis 71 euros par tonne en 2023. Ces niveaux historiquement élevés ont fait suite aux bouleversements créés sur les marchés pétroliers par le début du conflit en Ukraine.

L'année 2024 marque un retour dans la fourchette historique, avec une marge de 44 euros par tonne en moyenne, en baisse de 38 % par rapport à 2023. Cette érosion des marges a été plus prononcée au second semestre 2024, avec un niveau moyen de l'indicateur de marge qui est passé de 59 euros par tonne au premier semestre 2024, à 30 euros par tonne au second semestre.

En 2024, le niveau des marges s'est normalisé sous la pression des enjeux structurels de notre industrie qui doit affronter une concurrence internationale forte, et une baisse de la demande dans le contexte de la transition énergétique. Le président reviendra plus tard sur notre stratégie pour faire face à ces défis.

Je vous propose à présent de passer à notre performance opérationnelle. En 2024, les volumes de brut traités par nos raffineries sont en baisse de 18 % à 12,6 millions de tonnes. Cette baisse s'explique par deux facteurs principaux.

Le premier est la réduction des volumes de pétrole brut traités pour la raffinerie de Fos-sur-Mer en raison de son arrêt pour maintenance programmée en début d'année 2024, puis de sa cession au 1^{er} novembre. Dans nos comptes, seuls les 10 premiers mois sont pris en compte pour 2024.

Le second facteur est l'incendie qui a affecté une partie des unités de la raffinerie de Gravenchon au mois de mars 2024, avec un redémarrage progressif à partir du 19 mai après deux mois de réparations.

Cet incident ne nous a pas permis de capturer intégralement les marges favorables du premier semestre (59 euros par tonne en moyenne selon l'indicateur de la DGEC).

Les réparations, qui ont coûté environ 10 millions d'euros, ont été effectuées en toute sécurité. Toutes nos équipes se sont mobilisées pour assurer la continuité de l'approvisionnement de nos clients.

Ainsi, nos ventes de produits raffinés en France ont progressé de 1,7 %, cession des inventaires de Fos comprise. Si l'on exclut cette cession, nos ventes sur le marché national sont en baisse de 1 % et suivent la tendance du marché.

Dans ce contexte de baisse des marges, qui correspond à un retour vers les niveaux historiques, et de baisse de la demande nationale et des volumes de brut traités dans nos raffineries, le Groupe ESSO S.A.F. a réalisé en 2024 un EBITDA de 140 millions d'euros et un EBITDA ajusté de 58 millions d'euros.

Je rappelle que la performance financière du groupe ESSO S.A.F. s'apprécie mieux à partir de l'EBITDA ajusté après élimination des effets stocks et d'autres éléments d'ajustement.

En 2024, les éléments d'ajustements incluent principalement l'impact positif de la cession de Fos pour 78 millions d'euros et des effets stocks positifs pour 11 millions d'euros.

En 2023, les effets stocks étaient négatifs de 169 millions d'euros. Les autres éléments d'ajustement négatif de 41 millions d'euros incluaient des provisions de remédiation et des dépréciations d'actif.

L'EBITDA ajusté du second semestre, à 24 millions d'euros, avec des marges érodées revenues à leur niveau historique traduit la résilience de notre modèle et valide notre stratégie de maîtrise de nos coûts dans la durée. Nos charges d'exploitation en 2024 sont inférieures de 3 % à leur niveau d'il y a 5 ans malgré les pressions inflationnistes des dernières années.

Les produits financiers nets de 64 millions d'euros sont en augmentation de 27 millions d'euros, du fait de la hausse de la position financière nette excédentaire et de la hausse relative des taux d'intérêt par rapport à 2023. Ils incluent des dividendes versés par les filiales non consolidées, qui sont également en légère hausse à 22 millions d'euros en 2024 contre 19 millions d'euros en 2023.

Le résultat net de l'exercice 2024 est un gain de 107 millions d'euros contre 677 millions d'euros en 2023.

La position financière nette positive excédentaire s'établit à 1,493 milliard d'euros, et est renforcée après la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des inventaires associés.

Je vous propose à présent de passer en revue nos investissements de l'année 2024, ainsi que nos perspectives de 2025.

En 2024, nos investissements ont atteint 100 millions d'euros. Ils comprennent 45 millions d'euros de capitalisation des coûts d'inspection métal qui sont des inspections réglementaires périodiques.

Ils comprennent aussi 55 millions d'euros pour des projets, dont principalement :

- projet de recyclage d'huile usagée à Gravenchon ;
- divers projets d'optimisation énergétique ;
- projets logistiques pour les lubrifiants.

En 2025, les investissements devraient augmenter à environ 110 millions d'euros, dont environ 65 millions d'euros de capitalisation de coûts d'inspection métal pour le grand arrêt pour maintenance programmée d'une partie des unités de la raffinerie de Gravenchon qui vient de s'achever.

En supplément de ces 65 millions d'euros, nous prévoyons 45 millions d'euros d'investissements sur d'autres projets, principalement des projets d'efficacité énergétique, la fin du projet de recyclage d'huiles usagées, et un projet pour améliorer compétitivité de notre logistique d'expédition de Bitumes.

Je vous propose maintenant d'examiner comment notre structure de bilan et notre génération de cash ont été renforcées par nos résultats et la transaction de vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'élèvent à 2,251 milliards d'euros, contre 2,344 milliards d'euros à fin 2023.

La position financière nette du Groupe est positive de 1,493 milliard d'euros à fin 2024 contre 1,015 milliard d'euros à fin décembre 2023. Cette augmentation de 478 millions d'euros résulte principalement de la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer, des inventaires associés, et des actifs logistiques du sud de la France pour un montant net de 468 millions d'euros.

Les flux de trésorerie et les produits nets de cession ont représenté un total de 770 millions d'euros. Hors cession de Fos, ils s'élèvent à 302 millions d'euros et ont permis de financer les investissements à hauteur de 100 millions d'euros ainsi que le paiement du dividende de l'exercice 2023 (193 millions d'euros).

Les engagements de retraite non préfinancés sont en baisse à 336 millions d'euros contre 450 millions d'euros à fin 2023.

En 2024, le Groupe a effectué un versement complémentaire de 50 millions d'euros afin d'augmenter le montant des retraites préfinancées sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités du Groupe ESSO et ESSO Raffinage. Au total, la valeur des actifs de sécurisation externalisés pour le préfinancement des engagements s'élève à 442 millions d'euros à fin décembre 2024 (404 millions d'euros à fin décembre 2023).

Les engagements de retraites non préfinancés ont diminué de façon significative depuis 5 ans (près de 900 millions d'euros depuis 2019), ce qui est remarquable.

Notre bilan solide avec une trésorerie renforcée nous permet de poursuivre notre politique de distribution de dividende.

Pour rappel, en 2024, la société ESSO S.A.F. a versé un dividende de 15 euros par action au titre de l'exercice 2023, dont 3 euros de dividende ordinaire et 12 euros de dividende exceptionnel.

Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration vous propose le versement d'un dividende ordinaire de 3 euros et d'un dividende exceptionnel de 50 euros, soit un dividende net total de 53 euros.

Ce dividende permet un retour aux actionnaires des capitaux liés à la cession des activités raffinage et logistiques du sud de la France et représente un rendement de 43 % sur le cours moyen de l'action en 2024.

Le Total Shareholder return mesuré au 30 mai 2025 est de 54 % par an sur les cinq dernières années. Il comprend l'évolution du cours de bourse et les dividendes réinvestis. Sur 10 ans, il est de 13 % par an, ce qui illustre la performance remarquable de votre Société sur la durée, malgré la volatilité de notre environnement.

La mise en paiement du dividende net de 53 euros par action est prévue le 10 juillet 2025.

Enfin pour terminer je voudrais préciser que dans le cadre de l'annonce du projet d'acquisition par la société North Atlantic sur lequel le Président reviendra, le Conseil d'administration examinera la possibilité de distributions additionnelles pour un montant pouvant aller jusqu'à 63,36 euros par action et le soumettra à l'Assemblée générale extraordinaire. »

Le Président reprend la parole pour évoquer les perspectives 2025 :

« Comme je l'ai indiqué en introduction, mercredi 28 mai dernier, nous avons publié un communiqué d'information sur l'annonce qu'Exxon Mobil était entré en négociation exclusive avec North Atlantic, pour la cession de la totalité de sa participation dans votre Société.

Si la transaction allait à son terme, je voudrais souligner quelques éléments majeurs :

- tous les emplois et conditions associées seraient maintenus ;
- la marque ESSO resterait présente sur les stations-service ;

- ExxonMobil continuerait de fournir le pétrole brut à la raffinerie de Gravenchon et de commercialiser les produits chimiques (lubrifiants et autres spécialités) en France.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au communiqué que nous avons publié, qui est disponible sur le site internet ESSO.fr. Je vous invite également à consulter le communiqué de North Atlantic disponible sur son site internet.

North Atlantic est un acteur du secteur de l'énergie dans le nord-est du Canada depuis près de 40 ans. Vous trouvez dans le communiqué publié par North Atlantic plus d'informations sur ses activités et ses projets pour votre Société.

Concernant le calendrier, la cession des parts ExxonMobil à North Atlantic interviendrait au quatrième trimestre 2025, après la consultation des instances représentatives du personnel, l'obtention de certaines autorisations réglementaires, ainsi que la finalisation de certains accords de financement.

Sous réserve de la réalisation de cette opération, North Atlantic sera ensuite tenue, conformément à la réglementation applicable, de déposer auprès de l'AMF une offre publique d'achat obligatoire, portant sur le flottant de 17,11 %.

Le prix action par action serait égal à celui retenu pour l'acquisition du Bloc de Contrôle cédé par ExxonMobil et cette opération devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2026.

North Atlantic a indiqué qu'elle déposerait une Offre Publique de Retrait si elle possédait plus de 90 % des titres à l'issue de cette opération.

À ce titre, le Conseil d'administration d'ESSO S.A.F. devra émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'offre, ainsi que sur ses conséquences pour votre Société, ses actionnaires, et ses salariés. Cet avis motivé devra s'appuyer sur un rapport établi par un expert indépendant désigné par notre Conseil d'administration, lequel comprendra notamment une appréciation du prix proposé par action.

Au préalable, le Conseil d'administration examinerait tout projet de distribution complémentaire, d'un montant pouvant aller jusqu'à 63,36 euros par action, et le soumettrait à une Assemblée générale extraordinaire.

Pour conclure, je voudrais revenir sur l'environnement de marché, nos atouts et nos projets en cours. Le projet de changement de contrôle de votre Société est une étape importante, en parallèle nos activités continuent, et nos équipes restent pleinement mobilisées dans un contexte déjà très chargé, suite aux annonces de 2024. Il ne vous aura pas échappé que les équilibres mondiaux sont en plein bouleversement. Les effets de la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient et l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, pour ne citer que quelques exemples, sont en train de modifier de façon durable le monde que nous avons connu ces dernières décennies.

L'Europe, dont l'économie était déjà sur la défensive, a commencé à réagir, notamment depuis le sommet d'Anvers de février 2024 et sa deuxième édition il y a quelques semaines. Des propositions ont été faites pour retrouver de la compétitivité, entre autres à travers la simplification de certaines directives comme la CSRD ou CS3D. Tout ceci va donc dans le bon sens, mais pour l'instant le compte n'y est pas.

Pour cela des politiques incitatives sont nécessaires, notamment pour accélérer la transition énergétique définie dans le Green Deal, tout en restaurant la compétitivité de l'industrie, sous peine de déclassement et de voir la décarbonation se faire par la désindustrialisation.

Concernant nos activités, la transition est en marche, notamment dans les transports, où la demande en carburant est en baisse structurelle d'environ 1 % par an depuis 2019. Cependant, ce chiffre montre que le rythme de baisse annuel est bien inférieur aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, qui prévoit une baisse de 6 % chaque année.

Ce qui est sûr, c'est qu'au rythme actuel de la transition, il est illusoire d'imaginer se passer du pétrole en 2045. Notre secteur est donc bien une passerelle indispensable pour accompagner la transition énergétique.

À tout moment, nous participons à équilibrer entre l'offre et la demande afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergies liquides, à un prix acceptable pour la Société, tout en restant profitable.

Revoyons maintenant notre feuille de route stratégique. Je voudrais tout d'abord insister sur nos quatre atouts principaux :

- Atout numéro 1, atténuer les émissions de nos opérations.
Cela passe par l'excellence opérationnelle et par la mise en œuvre de projets pour réduire notre consommation d'énergie.
- Atout numéro 2, fournir des produits qui permettent à nos clients de réduire leurs propres émissions.
Cela consiste par exemple à développer et à fournir des carburants liquides bas carbone, notamment pour le transport. La montée en puissance du cotraitement permettra de répondre à cette ambition.
- Atout numéro 3, déployer les solutions technologiques bas carbone.
Par exemple le CCS, qui permet de décarboner les secteurs industriels fortement émetteurs.
- Atout numéro 4, s'impliquer dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques.

C'est un sujet sur lequel nous sommes très actifs, et j'y prends toute ma part, notamment dans le cadre des consultations sur le PPE ou la stratégie nationale Hydrogène ou CCS.

Notre plaidoyer est basé sur la neutralité technologique, condition nécessaire pour atteindre les objectifs au meilleur coût pour la Société. Les règles doivent être claires, simples et lisibles, incitatives et favorisant la libre concurrence entre les acteurs une fois le système lancé.

Dans cet environnement, nos atouts nous permettent de tirer le meilleur parti de nos actifs et d'accomplir notre mission : assurer l'approvisionnement en énergies fiables et abordables, nécessaires au bon fonctionnement

de notre économie, tout en menant activement notre transformation pour accompagner la transition énergétique et fournir des solutions bas carbone.

J'aimerais maintenant vous donner des exemples concrets de notre transformation en cours.

Je commencerai par l'excellence des opérations avec un focus tout particulier sur l'efficacité énergétique. Nous avons réalisé en 2024 un projet d'intégration thermique entre deux unités majeures de production d'essence, afin de réduire nos émissions de CO₂ de 15 000 tonnes par an. Si on y ajoute les autres initiatives mises en œuvre en 2024, nous avons réduit notre consommation d'énergie d'une quantité équivalente à celle de 9 500 foyers français.

Cette année nous avons profité du grand arrêt de maintenance programmée pour exécuter d'autres projets, notamment pour récupérer de la chaleur fatale sur les fours de l'unité d'extraction des huiles, et sur les produits en sortie des unités principales de distillation et d'hydrotraitement. Ces projets permettront de réduire nos émissions de plus de 25 000 tonnes par an.

Concernant notre compétitivité, nous poursuivons la réduction de nos coûts. À titre d'exemple, nous avons réduit ceux de maintenance de près de 12 millions d'euros depuis 2023, grâce à la simplification de nos procédures et une meilleure productivité, en partenariat avec les Entreprises contractantes. Cette efficacité renforcée s'est également vérifiée sur le grand arrêt qui vient juste de se terminer à Gravenchon.

Nous travaillons également à un projet d'amélioration de notre logistique pour augmenter notre production de bitume et réduire les exports de fioul lourd, en ligne avec notre stratégie de maximisation des produits à haute valeur ajoutée. Grâce à ces initiatives, Gravenchon se place dans le peloton de tête des raffineries européennes en matière de taux d'utilisation et de coûts opératoires.

Enfin, nous sommes engagés à fournir à nos clients des produits moins carbonés. Nous avons approuvé la faisabilité du cotraitement sur quatre unités, permettant de traiter des charges biosourcées en mélange avec le pétrole brut. Ce qui confère une très grande flexibilité et confirme notre capacité à produire jusqu'à 160 000 tonnes par an de biocarburant en 2025, y compris du SAF.

Nous poursuivons également notre projet de recyclage des huiles usagées, très important dans le cadre de notre stratégie de maximiser les produits à haute valeur ajoutée. »

Le Président propose ensuite de s'arrêter sur un sujet central de l'Entreprise : son modèle de gouvernance, fondé sur ses valeurs, telles que l'éthique, la transparence et l'intégrité dans la conduite de ses affaires. Afin d'illustrer cette thématique, il expose la composition et les travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

« Votre Conseil d'administration est composé d'administrateurs internes et d'administrateurs indépendants, compétents et expérimentés, chacun apportant une expertise unique, qui enrichit les débats et nos décisions. Cette diversité du Conseil est un atout majeur, permettant de partager des perspectives variées, indispensables pour notre analyse stratégique. Cette année, nous proposons des résolutions pour le renouvellement de 6 de nos administrateurs. Au nom du Conseil, je voudrais saluer et remercier Véronique SAUBOT et Jean-Pierre MICHEL, dont le mandat ne sera pas renouvelé. Je rappelle que Véronique siège au Conseil depuis mars 2020 et Jean-Pierre qui n'a pas pu être aujourd'hui avec nous, a commencé son mandat d'administrateur en juin 2014, preuve de stabilité au sein du Conseil. Au cours de ces années, et une période récente qui n'a pas été de tout repos, votre expérience et vos interventions ont grandement contribué aux travaux du conseil, et au Comité d'audit pour Véronique, qui en a été la présidente pendant 5 ans. Depuis mon arrivée en 2021 j'ai particulièrement apprécié notre collaboration et une nouvelle fois je vous remercie très chaleureusement, en mon nom et celui du Conseil, pour tout ce que vous avez apporté, toujours guidés par l'intérêt général. »

A la demande d'un actionnaire, le Président indique les membres du Conseil présents ce jour : Véronique SAUBOT, Véronique MOREL, Philippe DUCOM, Marie-Laure HALLEMAN, ainsi qu'Odile RUEFF.

Puis le Président illustre les travaux du Conseil par des exemples, à commencer par quelques éléments clefs de gouvernance.

« Comme vous le constatez, le Conseil d'administration et le Comité d'audit se sont réunis à de nombreuses reprises en 2024, avec un taux de présence remarquable, qui démontre le grand intérêt des membres, et leurs engagements pour les travaux de ces instances.

Concernant le Comité d'audit, je rappelle qu'il est présidé par un administrateur indépendant et accompagné de deux autres administrateurs, dont un est aussi indépendant. Le Comité d'audit est un élément clef de notre gouvernance. Au cours de l'année, le Comité d'audit a procédé à de nombreuses revues, dont la préparation des clôtures avec l'intervention des Commissaires aux Comptes, concernant les arrêtés annuels et semestriels des comptes du groupe ESSO S.A.F., la préparation et revue de l'état de durabilité (CSRD), la revue des conventions réglementées, la revue des services fournis par le groupe ExxonMobil, l'évaluation du système de contrôle interne, la revue des rapports d'audits et irrégularités, l'appel d'offres pour le renouvellement du mandat de co-commissariat des comptes d'ESSO S.A.F. et l'évaluation des candidats.

Après ces quelques exemples concernant le Comité d'audit, je voudrais prendre quelques instants pour revenir sur les temps forts du Conseil ; à commencer par le projet de cession de la raffinerie de Fos et la logistique du sud de la France ainsi que des conséquences de la décision d'EMCF d'arrêter le vapocraqueur et ses unités aval à Gravenchon. Ces projets ont occupé le Conseil une bonne partie de l'année.

Cette année a également été marquée par la préparation et la publication du premier état de durabilité d'ESSO S.A.F. (CSRD), qui remplace la Déclaration de Performance Extra Financière et qui a mobilisé le Conseil à de

nombreuses reprises. Un autre temps fort a été l'approbation des comptes, moment clef du début d'année, qui vient clôturer tout le travail des équipes, des Commissaires aux Comptes et du Comité d'audit en vue de la publication des résultats, ainsi que l'approbation des conventions réglementées. Le Conseil a également procédé à la sélection des Commissaires aux Comptes. Plusieurs fois par an, nous prenons aussi le temps d'échanger sur l'environnement de marché, les activités opérationnelles et bien sûr, ces deux dernières années nous avons passé beaucoup de temps sur la transition énergétique, ses éléments réglementaires et nos solutions bas carbone.

Lors de cette Assemblée générale nous allons vous proposer le renouvellement de certains administrateurs et aussi la nomination de deux nouveaux administrateurs, Madame Sylvie JÉHANNO et Monsieur Philippe DIU que nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui.

Madame JÉHANNO a une double formation d'ingénieure de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris. Sylvie est reconnue dans le monde de l'énergie et elle apportera au Conseil ses connaissances précieuses dans la transition énergétique, et plus particulièrement dans les opérations et les solutions bas carbone.

Monsieur Philippe DIU a fait HEC et a construit sa carrière dans l'audit, tout d'abord chez Arthur Andersen puis EY, principalement dans le domaine financier et de la communication au marché avec une spécialisation dans l'énergie.

Comme vous pouvez le constater, nous vous proposons deux nominations solides, chacune apportant un domaine d'expertise qui vient compléter les compétences existantes au sein du Conseil, dans des domaines clefs de nos activités comme la gestion de projets, les achats, la Supply Chain ou encore les affaires publiques. »

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Lionel Cudey, Commissaire aux Comptes du cabinet Grant Thornton, pour présenter les différents rapports des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Lionel Cudey fait alors, au côté de Mathieu Mougard du cabinet Forvis Mazars, un résumé des différents rapports qui sont présentés dans le rapport financier annuel de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Avant d'ouvrir la session de questions-réponses, le Président informe l'assemblée qu'un certain nombre de questions écrites a été reçu de la part de divers actionnaires et que le Conseil d'Administration s'est réuni juste avant cette Assemblée pour examiner ces questions et en approuver les réponses, dont l'intégralité vient d'être publiée sur le site internet esso.fr. Il propose d'en faire un résumé classé en six thèmes.

1/ La cession de Fos-sur-Mer et ses conséquences opérationnelles

« En premier lieu, nous avons reçu plusieurs questions sur la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer et la logistique du sud de la France, un fait marquant de l'année 2024, et ses conséquences opérationnelles.

Le prix de cession a été négocié entre Rhône Énergies et ESSO S.A.F., en dollars ce qui est courant dans l'industrie pétrolière. Les détails de la transaction sont confidentiels y compris la ventilation entre les actifs. Le prix final en euros avec ajustement final sur la valeur des stocks, ainsi que le résultat de la cession, sont disponibles dans la Note 3 du rapport financier annuel. Le contrat de cession ne contenait aucune clause concernant d'autres actifs d'ESSO S.A.F. Dans le cadre de cette cession, ESSO S.A.F. et Rhône Énergies ont conclu un contrat long terme pour l'approvisionnement des clients ESSO dans le sud de la France, y compris du réseau à la marque ESSO. Les conditions sont représentatives du marché sur le sud de la France. Par ailleurs, il n'a pas été nécessaire de renégocier ou d'amender les contrats entre ExxonMobil et ESSO S.A.F. puisque ceux-ci sont conçus pour s'adapter aux besoins et ressources effectivement utilisés par ESSO S.A.F. Pour la suite, la gestion des arrêts pour maintenance programmée avec une seule raffinerie continuera de façon similaire : comptablement avec capitalisation des coûts dans les comptes consolidés et provisionnement dans les comptes sociaux, ce qui en limite l'impact sur le compte de résultat, et opérationnellement avec la mobilisation des équipes commerciales pour assurer l'approvisionnement des clients. Il faut aussi souligner que la raffinerie de Gravenchon dispose de deux trains de distillation qui ne sont pas arrêtés simultanément pour maintenance programmée. »

2/ Les investissements et les capacités contributives des raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer

« Sur les 5 dernières années (2020-2024), le montant cumulé de CAPEX incluant selon la norme IFRS les dépenses de grand arrêt capitalisables est de 155 millions d'euros, pour la raffinerie de Gravenchon, et 95 millions d'euros, pour la raffinerie de Fos-sur-Mer. Les investissements totaux ont été de 100 millions d'euros en 2024, dont 45 millions d'euros de capitalisation des coûts d'inspection métal réglementaires périodiques pour l'arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie de Fos. Ils comprennent également 55 millions d'euros pour des projets. Le montant prévisionnel d'investissement est de 110 millions d'euros pour 2025 : il correspond pour environ 65 millions d'euros aux coûts capitalisables du grand arrêt pour maintenance programmée au premier semestre 2025 à Gravenchon, et une prévision de 45 millions d'euros d'investissement sur des projets. Concernant la contribution des sites, je rappelle ici que votre Société est structurée autour d'une unique UGT Raffinage et Distribution, selon les normes IFRS, et que pour des raisons concurrentielles, votre société ne donne pas d'information concernant les profitabilités relatives de ses raffineries, notamment d'EBITDA. Vous trouverez dans le rapport financier annuel la valorisation des actifs de

la raffinerie de Gravenchon. Celle-ci est testée annuellement en ligne avec les exigences de la norme. Par ailleurs et pour les mêmes raisons, votre société ne publie pas de comptes pro forma, en ligne avec les normes IFRS et en accord avec ses Commissaires aux Comptes. La cession de la raffinerie de Fos ne change pas cette approche puisqu'ESSO S.A.F. conserve son activité de vente au niveau national. »

3/ Les performances économiques de 2024 et l'impact de l'incendie de Gravenchon

« Troisième thème, nous avons reçu des questions sur la performance économique de 2024, l'environnement de marges et l'impact de l'incendie de Gravenchon sur les résultats. La performance opérationnelle de la Société en 2024 a été marquée tout d'abord par une baisse de 18 % des volumes de brut traités dans nos raffineries, en raison de l'arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie de Fos-sur-Mer au premier trimestre 2024, puis de sa cession au 1^{er} novembre de la même année, et enfin l'incendie du 11 en mars 2024 à Gravenchon. L'incendie à Gravenchon a engendré des coûts de réparation d'environ 10 millions d'euros et réduit la production d'environ 1,6 million de tonnes. En 2024, nos ventes n'ont baissé que de 1 %, démontrant la capacité de nos équipes à trouver des mesures de substitution. Ces baisses de production sont intervenues dans un contexte de baisse importante des marges de raffinage en 2024 : l'indicateur publié par la DGEC est en baisse de 38 % par rapport à 2023, avec de surcroît un niveau de marge en fort recul sur la deuxième partie de l'année. Ainsi, la maintenance programmée de Fos et l'incendie à Gravenchon ne nous ont pas permis de capturer intégralement les marges encore favorables du 1^{er} semestre. Dans ce contexte de baisse des marges de retour vers les niveaux historiques, il faut tout de même souligner que l'EBITDA ajusté du second semestre est à 24 millions d'euros, ce qui traduit la résilience de notre modèle et valide notre stratégie de maîtrise de nos coûts dans la durée. »

4/ Les relations entre ESSO S.A.F. et ExxonMobil

« Je tiens à rappeler que chaque convention entre ESSO S.A.F. et le Groupe ExxonMobil, qu'elle soit soumise ou non à approbation du Conseil d'administration, est tenue à disposition des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions correspondantes sont régulièrement auditées par les autorités fiscales et nos pratiques en termes de classification des conventions réglementées sont en ligne avec les pratiques de place. Le rapport sur les conventions réglementées est disponible sur le site de votre Société, et il n'y a aucune exigence légale de l'intégrer au rapport financier annuel. Une seule convention, amendée, entrant dans le champ des conventions réglementées a été soumise à l'approbation du Conseil cette année. Le Comité d'audit revoit annuellement les conventions réglementées soumises à approbation du Conseil d'administration. ESSO S.A.F. respecte également les exigences de la norme IAS24 en matière de transparence des conventions intragroupes et vous trouverez ces informations dans les annexes du RFA. »

5/ La distribution de dividendes et la gestion de trésorerie

« À fin 2024, la Société dispose d'un niveau de liquidités d'environ 1,5 milliard d'euros qui autorise à verser un dividende exceptionnel, ce qui est proposé au vote aujourd'hui. Le rachat d'action est aussi une possibilité, mais il est limité à 10 % du capital. Eu égard à la capitalisation de la Société, cela n'aurait pas permis un retour à l'actionnaire équivalent au montant du dividende proposé cette année. Enfin, le paiement d'un dividende régulier en actions reviendrait de fait à conserver les liquidités au sein de la Société. La gestion de trésorerie des sociétés du groupe ExxonMobil pour les zones Europe, Afrique et Moyen-Orient, est centralisée auprès d'ExxonMobil Capital Hungary (EMCH) qui adopte les politiques de gestion les plus strictes pour la conservation et la sécurité des fonds, qui sont celles du groupe ExxonMobil dont la notation S&P est de AA-. Le principal partenaire bancaire du groupe ExxonMobil et d'EMCH en Europe est Bank of America. »

6/ Le Comité d'audit de votre société

« Le Comité d'audit comprend trois membres, et sa composition est particulièrement stable dans le temps. Il se réunit régulièrement, 3 fois en 2022, 6 fois en 2023 et 2024, avec un taux de participation remarquable de 100 %. Sans être exhaustif, ses travaux portent notamment sur la préparation des clôtures comptables, la présentation des résultats consolidés et les arrêtés des comptes annuels, la revue des conventions réglementées et des services fournis par le Groupe ExxonMobil, les sujets de contrôle interne, les facteurs de risque, la communication financière et les mandats de commissariat aux comptes d'ESSO S.A.F. En 2024, le Comité d'audit s'est penché sur la préparation et la revue du premier état de durabilité (CSRD) de votre Société. »

Le Président passe ensuite la parole aux actionnaires présents. En fonction des questions, il demande à Jean-Claude Marcelin ou à Olivier Kaiser d'apporter leurs éclairages.

Un actionnaire

« Je souhaite soulever quelques questions courtes. Concernant les dividendes, la date de paiement est fixée au 10 juillet. Quelle est la date prévue pour le détachement ? Concernant le communiqué de presse du 28 mai, il a été publié à 8 heures 55. Comment expliquez-vous cet horaire ? Pensez-vous que cet horaire soit suffisant pour analyser les impacts de l'annonce sur le marché ? Enfin, la valeur des millions de barils en stock est-elle évaluée en barils de Brent ou en WTI ? »

Charles AMYOT

« Concernant le détachement, il interviendra deux jours avant, soit le 8 juillet. Pour ce qui est de l'horaire de publication du communiqué, nous avons simplement respecté la pratique de place. Enfin, pour les barils, nous nous conformons au benchmark. Le baril de Brent est l'indicateur utilisé pour la région. »

Un actionnaire

« Je m'interroge sur l'impact de la vente du site de Fos-sur-Mer sur le bilan du Groupe (activité, chiffre d'affaires, résultat, etc.). Vous n'avez pas présenté de données pro forma. En outre, qu'en est-il de l'effet sur les conventions réglementées ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Les impacts de la cession de Fos-sur-Mer sont présentés dans le rapport financier annuel (compte de résultat, trésorerie). L'opération génère 468 millions d'euros de trésorerie. Ceci motive la proposition d'une distribution de dividende exceptionnel soumise à cette assemblée.

Pour ce qui est des conventions réglementées, comme le Président l'a indiqué dans son résumé, la cession n'entraîne pas de modification. »

Un actionnaire

- Je représente les fonds gérés par HMG Finance. Nous possédons quelque 18 000 titres Esso. Je vous remercie pour ces présentations et je remercie vos équipes pour, comme vous l'avez rappelé, leur implication dans ces résultats.

J'aurai, d'abord, une observation. Vous soulignez que 8 heures 56 pour publier un communiqué qui fait plusieurs pages et qui est incompréhensible, c'est une pratique de place. Mais non, monsieur le Président, ce n'est pas une pratique de place. La pratique de place, c'est de publier des communiqués hors Bourse, mais plutôt à 7 heures du matin, de manière à laisser une heure et demie à tous les investisseurs et toutes les parties prenantes pour décortiquer ce communiqué qui, vous le reconnaîtrez, est assez compliqué à lire et a été sans doute assez compliqué à écrire pour ce qui concerne ExxonMobil et les équipes d'Esso concernées. Je suis, comme vous l'imaginez, un peu déçu. Le prix envisagé pour les transactions me paraît décevant, notamment parce qu'en première approche, et j'aimerais avoir votre éclairage, le prix pour Gravenchon me semble être inférieur à celui pour Fos. Pourriez-vous nous faire un commentaire ou nous donner le contexte ou les raisons qui peuvent expliquer cette différence de prix ?

Deuxième question, on parle d'un maximum de 63,36 € de dividende à venir, en plus de nos 53 €. Je suis un peu interloqué. Je me dis que si on a fixé un prix aussi précis, c'est qu'on a déjà envisagé le prix des actifs qu'Exxon maison mère allait racheter à Esso S.A.F. Je voudrais donc comprendre ce qu'il y a derrière ce chiffre de 63,36 €. Est-ce que cela couvre l'ensemble des actifs qui seraient détournés, sortis du cadre ?

Troisième question subsidiaire : à quel horizon, peut-on envisager ce dividende complémentaire ?

Quatrième question, quels sont les risques que ce projet d'opération ne se fasse pas ? Il n'y a rien dans le communiqué. Pourriez-vous revenir sur la nature des autorisations ?

Charles AMYOT

« Concernant le prix, comme vous pouvez l'imaginer, nous n'avons pas été parties prenantes des négociations entre ExxonMobil et North Atlantic. Il me semble donc difficile de commenter cet élément. Les 63,36 euros de dividende correspondent à la trésorerie du Groupe. Il s'agit d'un maximum, qui sera révisé à la clôture des comptes, en fonction des ajustements qui seront actés d'ici là. À ce jour, je ne suis pas en mesure de vous présenter une date précise pour la distribution. Elle interviendra bien évidemment avant la réalisation du changement de contrôle, selon un calendrier qui reste difficile à établir. Une Assemblée générale extraordinaire sera organisée au quatrième trimestre (fin octobre ou novembre, a priori) pour voter la distribution. Je tiens à souligner que le Conseil se fera assister d'experts indépendants pour examiner ces points en détail et pouvoir vous fournir le maximum d'informations et répondre à vos questions sur ces valorisations. Concernant les risques liés à ce type de transaction, ils sont notamment d'ordre réglementaire. North Atlantic est un groupe étranger – de la même manière qu'ExxonMobil, cela dit. La transaction est donc soumise au processus de Foreign Direct Investment (FDI). Nous avons d'ores et déjà pris attache avec les autorités. L'acheteur fera le nécessaire pour convaincre le ministère des Finances et de l'Industrie qu'il a les moyens de reprendre le bloc de contrôle. Évidemment, le risque de problème de financement de dernière minute ne peut jamais être exclu. »

Le même actionnaire

« Je comprends néanmoins que, sur le plan réglementaire, le principal risque tient à la localisation des investissements étrangers. »

Charles AMYOT

« Il existe également des éléments en matière d'anti-concurrence, mais nous n'avons pas réellement d'inquiétude de ce point de vue. »

Olivier KAISER

« Il existe effectivement deux autres autorisations administratives spécifiques. La première est la Foreign Subsidies Regulation (FSR), au niveau de la Commission européenne. Étant donné que North Atlantic ne reçoit pas de subsides particuliers de son gouvernement, le point ne soulève pas particulièrement d'inquiétude. Dans trois pays européens (Turquie, Ukraine, Pologne), la réglementation du droit de la concurrence impose qu'une notification soit déposée, suivie d'une autorisation locale. L'impact du projet est faible sur ces marchés : ces sujets devraient donc être traités rapidement. »

Le même actionnaire

« Qu'en est-il du personnel ? »

Olivier KAISER

« L'information-consultation des Instances représentatives du personnel (IRP) a démarré. Il ne s'agit cependant pas d'une condition suspensive. »

Le même actionnaire

« Il y a un an, quasiment jour pour jour, le Président s'était refusé à apporter des précisions au sujet de la transaction de Fos, au motif qu'une procédure d'information-consultation était en cours. Je m'étonne qu'il soit aujourd'hui possible de rentrer dans le détail de la transaction. »

Charles AMYOT

« Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas dans le même type de transaction. La vente de Fos-sur-Mer correspondait à une vente d'actifs, avec la nécessité de reconstituer tout le cadre social, à travers la renégociation des accords. Aujourd'hui, le projet qui nous occupe se limite à un changement de propriétaire – ou plutôt d'actionnaire majoritaire. Il est sans impact sur les conditions de travail des salariés, ni sur leur rémunération. »

Un actionnaire

« ESSO réalise une partie de son chiffre d'affaires à l'étranger. Quelle est la part que cette activité représente dans le résultat ou le chiffre d'affaires ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Dans le rapport financier annuel, vous trouverez la part du chiffre d'affaires réalisée par l'exportation. La part est de 15 %. »

Un actionnaire

« Dans vos indicateurs de durabilité, vous avez évoqué un taux de rétention du personnel de 84% : est-ce que cela signifie que le turn-over est de 16 % ? »

Charles AMYOT

« Non. Dans la CSRD, la façon dont les indicateurs sont calculés n'est pas forcément extrêmement judicieuse. Au sein d'ESSO, le turn-over se situe entre 3 et 4 %. Il est très faible. »

Un actionnaire

« Votre Société renouvelle son Conseil d'administration chaque année, plutôt que par période de trois à six ans. En ce sens, elle se démarque de toutes les autres. La constitution de vos résolutions constitue une autre particularité. La première résolution propose d'approuver à la fois les comptes sociaux et les comptes consolidés. Il serait certainement préférable de scinder les deux. »

Charles AMYOT

« Effectivement, les mandats sont renouvelés tous les ans. Néanmoins, comme j'ai eu l'occasion de le mentionner, la plupart de nos administrateurs restent dans la durée. La stabilité de notre Conseil d'administration est, finalement, très importante. Les changements observés sur les deux dernières années s'expliquent notamment par l'atteinte de limite d'âge de certains administrateurs, mais également par des motifs personnels. Nous recrutons nos administrateurs avec un grand soin, afin qu'ils apportent au Conseil des compétences extrêmement importantes et complémentaires : transition énergétique, solutions bas carbone, Supply Chain, achats, gouvernance d'Entreprise, affaires publiques, etc. Nos choix sont éminemment stratégiques. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour saluer les membres du Conseil qui nous ont rejoints. »

Jean-Claude MARCELIN

« Pour ce qui est de la première résolution, le regroupement souligné correspond à une pratique que nous maintenons depuis plusieurs années. Notre consolidation est relativement simple, par rapport à d'autres sociétés. Nous n'avons en réalité que deux filiales. Les comptes sont assez clairs. »

Un actionnaire

« Votre résultat social se traduit par un déficit d'un million d'euros. Vous n'en avez pas dit un mot. Comment arrivez-vous à ce résultat déficitaire ? »

Jean-Claude MARCELIN

« La consolidation des résultats intègre ESSO S.A.F., la filiale ESSO Raffinage, ainsi que la filiale de distribution Worex. Notre résultat consolidé global est positivement impacté par la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Du point de vue social, cette cession se répercute principalement dans les comptes d'ESSO Raffinage. »

Un actionnaire

« Vous distribuez un dividende qui est prélevé sur les réserves. Quel est le statut fiscal de la distribution ? Est-elle éligible au PFNL, ou bien consiste-t-elle en un remboursement d'apport ? Le cas échéant, le prix de revient des acquisitions des actions pourrait se voir diminuer. »

Jean-Claude MARCELIN

« Il s'agit d'un dividende normal. Sur ces questions de fiscalité, je vous invite à vous rapprocher de vos conseillers de gestion de patrimoine. »

Un actionnaire

« La fiscalité dépend aussi de vos propres actions. Si vous ne prenez aucune mesure vis-à-vis des administrations fiscales, il ne se passera rien. »

Un actionnaire

« Une énorme variation du périmètre de l'Entreprise est observée par rapport à l'année passée, compte tenu des cessions en cours. Cela induit une très forte baisse des charges d'exploitation fixes. Monsieur Marcelin, pourriez-vous nous apporter un ordre de grandeur concernant la baisse des charges d'exploitation fixes de 2025, par rapport à 2024 ? »

Jean-Claude MARCELIN

« L'idée d'une très forte variation n'est que partiellement vraie. Comme nous avons eu l'occasion de vous l'expliquer, nos comptes intègrent dix mois d'exploitation de Fos-sur-Mer. En outre, la cession n'est intervenue qu'au 1^{er} novembre 2024. Pour vous donner un ordre de grandeur de la répartition des coûts, Fos-sur-Mer représentait environ un tiers de l'activité de raffinage d'ESSO. »

Un actionnaire fait la remarque suivante :

« Je demande de la visibilité sur les charges d'exploitation que représentait Fos-sur-Mer. »

Jean-Claude MARCELIN

« Je pense que le Président a répondu à cette demande dans le cadre des questions écrites. Nous ne vous présenterons pas la répartition de nos résultats par site. »

Un actionnaire

« Vous indiquez que Fos-sur-Mer représentait environ un tiers de l'activité du Groupe. Pouvons-nous considérer qu'elle consommait également environ un tiers des charges d'exploitation ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Il s'agit d'une approximation grossière. »

Un actionnaire

« Pour ESSO, le début d'année 2025 a très probablement été très difficile du fait, notamment, de l'arrêt de maintenance programmé de Gravenchon et de la baisse de la marge de raffinage brute (environ 40 euros la tonne d'après la DGEC) Il est fort probable que le cash-flow opérationnel ait été négatif sur les cinq premiers mois. En prenant l'hypothèse que la marge brute se maintienne à environ 40 euros la tonne sur les 7 prochains mois, pouvons-nous réalistement espérer un cash-flow opérationnel positif avant CAPEX pour l'année 2025 ? Selon vous, cet objectif sera-t-il difficile à atteindre ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Nous ne fournissons pas de perspectives en raison de la très forte volatilité de l'environnement de marge. Nous fournissons des efforts importants pour nous adapter à cette réalité, avec des projets sérieux. Les marges sont revenues à l'étiage historique depuis le deuxième semestre 2024, et cette tendance se poursuit en 2025. Vous avez raison : nous avons également des arrêts, qui s'accompagnent de dépenses importantes. Ces dernières sont précisées dans nos rapports. Nos résultats à 6 mois seront publiés d'ici la fin du mois de juin et vous permettront d'obtenir de premiers éléments sur la situation. Pour autant, nous ne ferons pas de projection. Je tiens à préciser que, au second semestre 2024, avec un environnement de marge déjà érodé, nous avons été capables de générer un EBITDA positif. »

Un actionnaire

« Pensez-vous qu'un EBITDA ajusté positif soit possible, avec une marge de 40 euros par tonne ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Pour ce qui est du niveau de marge, il s'agit de votre hypothèse. Au second semestre 2024, nous étions aux alentours de 30 euros de marge par tonne. »

Un actionnaire

« J'ai également une interrogation sur l'évolution du besoin en fonds de roulement en 2025. J'observe que, lorsque le coût du baril en fin d'année N est inférieur à celui du 31 décembre N-1, le besoin en fonds de roulement diminue de décembre à décembre, générant une variation positive et donc de la trésorerie. Le cours du baril a déjà nettement baissé depuis le 31 décembre 2024 où nous étions à 74 dollars. Aussi, identifiez-vous une raison pour laquelle cette observation ne se répéterait pas à nouveau, si le cours du baril se maintient au niveau actuel (environ 65 dollars) ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Comme nous avons eu l'occasion de le préciser, notre présentation intègre un agrégat : l'effet stock. Nous avons constitué des réserves en conséquence. Mécaniquement, lorsque le prix d'achat des matières premières baisse, le taux de portage des stocks diminue. Généralement, l'effet est favorable pour la trésorerie. Il faut néanmoins également tenir compte du fait que les stocks achetés doivent être revendus à un prix plus bas. »

Un actionnaire

« Je suis actionnaire depuis plusieurs années et j'ai appris ce matin le projet de cession d'ESSO. J'aurais bien voulu savoir ce qui m'attend réellement. Il est aujourd'hui question d'une OPA à 149,19 euros, d'un dividende de 53 euros (dont 50 euros exceptionnels), et d'un versement complémentaire de 63,36 euros. Sommes-nous bien d'accord que ces sommes devront être déduites des 149,19 euros, si bien que, lors de l'OPA, il n'y aura plus que 32,83 euros ? De ce point de vue, la documentation qui nous a été remise est peu explicite. Ma deuxième question concerne plus spécifiquement l'opération. Qui est gagnant et qui est perdant dans cette dernière ? Je ne comprends pas pourquoi ExxonMobil se retire, si l'Entreprise est rentable. J'aimerais comprendre ce jeu des affaires. »

Charles AMYOT

« Un grand Groupe comme ExxonMobil doit faire face à la transition énergétique, à travers un portefeuille d'actifs mondial. Bien que tous les actifs soient précieux, le Groupe se voit dans l'obligation de faire des choix entre investir massivement dans la décarbonation de l'industrie et la valeur de certains actifs. Cette orientation stratégique conduit à des discussions qui peuvent générer des opportunités comme celle annoncée le 28 mai 2025. En vérité, ExxonMobil ne se retire pas. Le Groupe restera partenaire dans l'approvisionnement en pétrole brut de la raffinerie de Gravenchon. J'insiste sur le fait que la force d'ExxonMobil dans l'achat de pétrole

brut est très importante, grâce à un portefeuille très large, avec des pétroles bruts difficiles à traiter qui ont une valeur moindre sur le marché, très bénéfiques pour une raffinerie. ExxonMobil se maintiendra en qualité de force commerciale en France pour les produits de spécialité (produits chimiques, huiles de base, lubrifiants, huiles blanches, paraffines, etc.). Le Groupe bénéficie depuis longtemps d'une technologie de recherche et de développement de produits, avec un accès à un portefeuille de clients large en France et à l'international. Cet outil de production est extrêmement important pour North Atlantic, qui pourra s'appuyer sur la force de frappe commerciale d'ExxonMobil pour ce type de produits.

ExxonMobil restera comme une force commerciale en France pour les produits de spécialités, à savoir les produits chimiques, les huiles de base, les produits lubrifiants, l'huile blanche, la paraffine, etc. ExxonMobil bénéficie depuis longtemps, et je l'ai évoqué ici à plusieurs reprises, d'une technologie. Ce sont des produits de technologie, issus de la recherche/développement de produits. Ils ont accès à un portefeuille de clients en France, mais surtout au niveau européen, voire mondial. Avoir cet outil de production, parce que nous allons continuer à produire ces produits, c'est important pour North Atlantic qui va pouvoir s'appuyer sur la force de frappe commerciale d'ExxonMobil dans les produits de technologie. Voilà ce que je pouvais dire pour répondre à votre question, d'une part, sur la stratégie, d'autre part, sur l'intérêt que voient North Atlantic et ExxonMobil à exister en tant que partenaires dans le cadre de la proposition de transaction qui est faite. »

Un actionnaire

« L'an dernier, j'avais sollicité la création d'un document universel de référence avec l'ensemble des informations. Vous n'avez pas répondu à cette demande, tandis qu'il est toujours très difficile de retrouver les indicateurs souhaités. Je comprends que cette Assemblée générale est l'avant-dernière de l'année, puisqu'une session extraordinaire est prévue. Au cours des dernières années, plusieurs projets d'OPA ont été rejetés par l'AMF. Est-ce un risque que vous anticipez ? Le cours de l'action ExxonMobil actuel est inférieur à celui présenté dans le communiqué de presse. Dans votre communication, vous indiquez qu'un ajustement du coût de cession sera effectué en fonction du stock. Vous appuierez-vous, pour ce faire, sur le prix du baril tel qu'indiqué sur le marché, ou bien une part de frais de transport sera-t-elle prise en compte ? À Fos-sur-Mer, vous avez effectué une maintenance programmée au premier semestre 2024, vous privant de bonnes marges de raffinage. Aurait-il été possible de décaler cette maintenance ? Enfin, vos stations-service apparaissent sous le nom « ESSO ». À qui appartient la marque ? S'agit-il de la propriété des actionnaires ou bien uniquement d'ExxonMobil ? Comment le prix d'utilisation de cette marque est-il évalué ? »

Charles AMYOT

« Pour ce qui est des stations-service, la marque ESSO est la propriété d'ESSO S.A.F. Certaines marques font l'objet d'une transaction entre ESSO S.A.F. et ExxonMobil. Un expert indépendant sera nommé pour évaluer précisément la valeur de ces marques. Concernant l'AMF, je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Tout dépendra des discussions avec l'acheteur. Enfin, pour l'arrêt de Fos, nous n'étions pas en mesure de décaler l'opération de maintenance. Nous sommes soumis à une réglementation extrêmement stricte de ce point de vue. »

Un actionnaire

« La marque ESSO est-elle la propriété d'ESSO France pour le périmètre de la France, ou bien à l'international ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Il s'agit de notre propriété pour la France uniquement. Nous ne pouvons pas formuler de commentaire sur le dossier qui sera déposé par North Atlantic ni sur son traitement par l'AMF. Le Conseil d'administration fera appel à un expert indépendant pour obtenir son avis sur cette offre, une fois qu'elle aura été déposée. »

Un actionnaire

« Sur la base de quel prix sera calculée la valeur des 10 millions de barils stockés en France ? L'ajustement de prix sera-t-il calculé sur le cours du brut, ou bien les coûts de transport seront-ils également pris en compte, pour cette société canadienne ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Je n'ai pas le détail de l'accord, je ne peux pas vous répondre. Dans tous les cas, il est certain qu'une base comparable sera appliquée. »

Charles AMYOT

« Les bases qui seront retenues seront compétitives pour cette transaction, qui se déroule en France. »

Un actionnaire

« Le calcul du baril se fera certainement avant la distribution. L'opération sera-t-elle actée au Q4 ? »

Charles AMYOT

« Oui. »

Le même actionnaire

« La valeur des actifs qui font l'objet du détournage est-elle fixée aujourd'hui ? Des négociations ont-elles déjà eu lieu avec ExxonMobil ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Actuellement, la valeur n'est pas fixée. Elle devra être déterminée par un expert et examinée par le Conseil d'administration. »

Le même actionnaire

« Cette valeur fixe le montant des dividendes. D'autres éléments sont-ils pris en compte (produits de cession, par exemple), au-delà de la seule trésorerie ? »

Un actionnaire

« Les 63,36 euros correspondent au cash. »

Jean-Claude MARCELIN

« Nous vous renvoyons au communiqué de North Atlantic sur le sujet. Je précise que les 63,36 euros correspondent à la différence entre la trésorerie au 31 décembre et le dividende de 53 euros proposé ce jour. Comme l'a indiqué le Président plus tôt, le Conseil d'administration pourra décider d'une distribution additionnelle, en fonction des possibilités à sa disposition. »

Un actionnaire fait les remarques suivantes :

« J'ai deux recommandations pour le Conseil d'administration, et une pour les administrateurs indépendants. Premièrement, la fiscalité des particuliers dépend fortement des modalités de versement d'un dividende. J'engage donc le Conseil d'administration à réfléchir aux moyens d'alléger la fiscalité des personnes physiques (remboursement d'apport, réserve, remboursement de capital, etc.). Deuxièmement, je crains les coûts de banquiers pour cette opération complexe qui nécessitera de nombreux conseils et experts. Je souhaite m'assurer qu'ESSO S.A.F. demandera une refacturation auprès de l'actionnaire, pour les frais engagés. Enfin, j'appelle les administrateurs indépendants à faire preuve d'une vigilance particulièrement forte dans le cadre de cette opération, compte tenu du nombre de parties liées dans cette opération. Ils représentent les actionnaires minoritaires et doivent garantir l'alignement des intérêts entre ces derniers et les Sociétés dans ces opérations complexes. »

Charles AMYOT

« Nous prenons bonne note de vos recommandations. »

Un actionnaire

« Quel montant de cash souhaitez-vous conserver en trésorerie, après cession ? »

Charles AMYOT

« Comme Monsieur Marcelin l'a déjà expliqué, le Conseil d'administration, à travers un expert indépendant, examinera l'ensemble des comptes et la trésorerie disponible. Nous avons évoqué les stocks, l'évolution du prix du baril, ou encore les transactions de marques et fonds de commerce. Ce n'est qu'au terme de ce bilan que nous pourrions juger des meilleures décisions à prendre pour la Société. »

Un actionnaire

« Pouvez-vous nous expliquer le cheminement relatif à la cession des stations-service ? »

Charles AMYOT

« Concernant les stations-service, il n'y a pas de cession. Aujourd'hui, les stations-service ESSO sont opérées par des revendeurs à la marque, avec des contrats de long terme. La marque n'est pas appelée à disparaître en France : le schéma n'évoluera donc pas à la suite du changement d'actionnaire. »

Un actionnaire

« Je reviens sur les sujets de fiscalité. L'AMF est effectivement relativement active. À chaque fois qu'une opportunité se présente, l'AMF donne son avis, son contre-avis et crée un trouble. Cela s'ajoute aux risques d'échec de l'opération que vous avez évoqués. Dans ce contexte, il aurait été intéressant que vous puissiez défendre efficacement les actionnaires individuels auprès des autorités fiscales. »

Charles AMYOT

« Je n'ai malheureusement pas de pouvoir auprès des autorités fiscales. Je vous assure néanmoins que le Conseil d'administration se mettra au travail dès que possible, avec le soutien d'un expert indépendant, pour s'assurer que les éléments de la transaction ne soient pas déséquilibrés par rapport au prix proposé. J'ai toute confiance dans le Conseil d'administration que je prévois de réunir très rapidement à cet effet. »

Un actionnaire

« Nous pouvons regretter la flat tax que paieront les actionnaires, alors même que le prélèvement se fera sur des réserves. »

Un actionnaire pose plusieurs questions :

« Je reviens sur la cession de Fos-sur-Mer. A-t-elle fait l'objet d'un processus concurrentiel ? Sinon, pourquoi ? Selon le rapport annuel (page 146), la valeur de cession de la raffinerie s'élève à près de 120 millions d'euros, avec des coûts associés de 26 millions d'euros, soit près de 20 %. Pouvez-vous détailler ces coûts ? Par ailleurs, le Groupe n'a cessé de vanter les mérites de la raffinerie en termes de résultats, mais également sur le plan statistique. Pourtant, sa cession à 120 millions d'euros est à mettre en perspective avec les 45 millions de CAPEX en 2024 et 95 millions sur les 5 dernières années. Le montant semble dérisoire par rapport aux investissements consentis. Enfin, comment expliquez-vous la reprise intégrale de la provision pour hausse des prix et non uniquement pour la quote-part relevant de Fos-sur-Mer ? »

Charles AMYOT

« Concernant la cession, cette raffinerie était certes rentable, mais présentait un inconvénient majeur du point de vue d'ExxonMobil : elle est essentiellement positionnée sur les produits énergétiques, donc particulièrement sensible à la transition énergétique. ExxonMobil se doit de faire des choix vis-à-vis de son portefeuille d'actifs. Une petite raffinerie, bien que fonctionnant efficacement, ne représente pas un actif privilégié dans la stratégie du Groupe. Si un acteur comme Rhône Énergies est capable de créer une valeur supérieure à celle que pourrait générer ExxonMobil, cela crée les conditions d'un deal potentiel. C'est ce qui s'est produit. Pour Gravenchon, ExxonMobil a passé un appel à la concurrence et a choisi North Atlantic sur des critères stricts de projet industriel, de maintien de l'emploi et de développement. Pour Fos, il n'y a effectivement pas eu de mise en concurrence. Il s'agissait d'une offre non sollicitée que nous avons étudiée »

avec attention et retenue, car nous considérons Rhône Énergies comme un acteur fiable sur le long terme. Les premiers mois d'activité confirment que cette raffinerie continue d'être très bien opérée avec des projets d'avenir. »

Le même actionnaire fait la remarque suivante :

« Monsieur le Président, j'entends que le projet de cession en cours s'inscrit dans un processus concurrentiel. »

Charles AMYOT

« Il y a effectivement eu un processus concurrentiel. Ce processus est désormais terminé. Comme mentionné dans l'annonce, North Atlantic et ExxonMobil sont maintenant en négociation exclusive. »

Le même actionnaire « Il n'est nullement marqué que c'était concurrentiel. »

Charles Amyot. - « Je vous ai donné l'information que c'était le résultat d'une mise en concurrence. »

Le même actionnaire. - « D'accord. J'ai bien noté. »

Jean-Claude MARCELIN

« J'insiste sur le fait que la nature des transactions diffère selon qu'il soit question de la raffinerie ou d'ESSO S.A.F. Dans le cas de Fos-sur-Mer, il s'est agi d'une vente d'actifs. Il a fallu s'engager dans un certain nombre de mesures pour détourner l'activité (fonctions support, système d'information, etc.). »

Un actionnaire

« Pouvez-vous nous présenter la ventilation de l'opération ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Non, nous ne vous communiquerons pas le détail. La valeur de cession définie l'année dernière intègre néanmoins l'ensemble de ces aspects, dont le transfert des employés, ainsi que des responsabilités sociales et environnementales. En ce qui concerne la provision pour hausse des prix, elle a été reprise à hauteur de la part de Fos-sur-Mer. Il nous reste une provision de 114 millions d'euros au bilan. »

Un actionnaire pose plusieurs questions :

« Les effectifs des fonctions supports sont passés de 189 à 238 personnes, comme indiqué page 6 du rapport annuel. Comment expliquez-vous cette hausse, compte tenu de la cession de Fos-sur-Mer ? Par ailleurs, le 19 mars 2025, ESSO communiquait pour la première fois sur un dividende exceptionnel de 50 euros. Les Commissaires aux comptes ont signé leur rapport le 10 avril 2025. Le 28 mai, ESSO S.A.F. annonçait dans un communiqué qu'ExxonMobil était entré en négociation exclusive avec North Atlantic pour la cession de sa participation dans ESSO S.A.F., sur la base d'un prix inférieur au capital inscrit dans les comptes 2024 – 175 euros pour mémoire, contre environ 148 euros. Lors du Conseil d'administration tenu pour prendre connaissance des négociations en cours et de leurs modalités, le Comité d'audit et les administrateurs ont-ils débattu d'une éventuelle modification des comptes arrêtés et d'un éventuel report de l'assemblée ? À quelle date ce Conseil s'est-il réuni ? Je me tourne également vers les Commissaires aux comptes. Le communiqué nous interroge. Comment avez-vous pu, le 10 avril, certifier les comptes qui intègrent une valeur comptable largement supérieure aux négociations qui ressortent de la transaction ? Avez-vous été informés de la transaction préalablement à la signature de vos travaux ? Autrement, comment justifiez-vous de ne pas avoir eu cette information ? Dans l'affirmative, quels autres éléments avez-vous pris en compte pour maintenir la valeur nette comptable de la raffinerie au niveau indiqué ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Le Conseil d'administration s'est réuni la veille de la publication du communiqué sur le projet de cession. »

Les Commissaires aux Comptes

« Lorsque nous avons signé le rapport des comptes, le 10 avril, nous n'avions pas connaissance de ce projet. Nous en avons été informés la veille de la publication du communiqué de presse. »

Un actionnaire

« Vous n'avez pas jugé utile de conseiller au Conseil d'administration de rédiger un additif dans le rapport annuel ? »

Les Commissaires aux Comptes

« Non, puisqu'il s'agit d'une information postérieure à l'émission du rapport. »

Un autre actionnaire pose plusieurs questions :

« Monsieur AMYOT, vous avez indiqué n'avoir été informé du projet qu'à la dernière minute, et n'avoir rien communiqué à l'AMF. Je m'étonne qu'une société cotée depuis si longtemps prétende n'avoir été informée que tardivement. Dans les communiqués publiés par l'acquéreur ou vous-mêmes, la date du 2 mars interpelle. Comment expliquez-vous que cette date ait été retenue pour le décompte avec l'acquéreur, dans le cas où la transaction arriverait à son terme, alors que l'arrêté des comptes intervient le 19 mars ? Vous avez évoqué le projet comme l'aboutissement d'un processus concurrentiel. Sur ce point, j'apprécie votre transparence. Je doute cependant qu'on puisse racheter une entreprise comme ESSO France sans visiter les sites ni vous consulter. Vous êtes Président d'ExxonMobil France, Président Directeur général d'ESSO et Président d'ExxonMobil Chemical France. Toutes ces entités sont ciblées dans la transaction. Comment cela aurait-il pu se faire à votre insu ou en vous prévenant à la dernière minute ?

Ce qui m'interpelle, c'est que nous sommes nous-mêmes partie d'une transaction sur une société cotée, une transaction entre actionnaires, un actionnaire qui contrôle cette société cotée et nous-mêmes, qui porte sur une fraction plus limitée du capital, 10 % du capital. Mais il n'empêche. L'émetteur s'est senti obligé, le jour de la signature de la transaction, de faire un communiqué repris par l'AMF.

Je m'interroge sur le fait qu'on puisse dire, alors qu'on est une société cotée depuis longtemps, que cela s'est passé au niveau au-dessus, qu'on en a été informés le 28 mai. »

Charles AMYOT

« Je n'ai pas le détail concernant la date du 2 mars. Il s'agit d'un projet de transaction discuté entre le Groupe ExxonMobil et North Atlantic. Concernant mon implication, c'est justement parce que je suis Président d'ESSO S.A.F. et d'EMCF que j'ai été tenu à l'écart de ces négociations et informé au dernier moment. Cette approche visait à protéger la Société et ses actionnaires. J'ai été mis dans la confidence récemment avec pour mission principale de contribuer à finaliser le plan de communication aux salariés et aux parties prenantes, notamment les autorités et les clients. »

Le même actionnaire

« Je me permets de souligner un détail : le 2 mars s'avère être un dimanche. Il est assez rare que l'on démarre un compteur d'intérêts un tel jour. Monsieur AMYOT, d'ici quelques mois, vous fêterez 33 ans d'ancienneté dans l'Entreprise. Vous êtes un serviteur loyal d'ExxonMobil. Conserverez-vous la Direction générale d'ESSO et vos autres mandats dans le cadre de la reprise ? »

Charles AMYOT

« J'ai effectivement eu des discussions avec les dirigeants de North Atlantic. Si la transaction se concrétise, je conserverai mes fonctions. »

Le même actionnaire

« Malgré tout votre attachement à l'Entreprise et au regard du prix de cession dérisoire, pourquoi n'avez-vous pas proposé un management buy-out ? J'imagine qu'ExxonMobil vous aurait accordé un crédit vendeur avec beaucoup plus d'empressement. Vous avez évoqué les 40 ans d'expérience du repreneur, mais ce sont 40 années mouvementées avec de nombreuses reprises. Vous connaissez l'Entreprise mieux que quiconque, pourquoi ne pas avoir proposé de mener cette opération vous-même ? »

Charles AMYOT

« Quand j'ai été informé de ce projet de négociation exclusive avec North Atlantic, j'ai cherché à comprendre les motivations de la démarche. J'ai discuté avec les dirigeants du Groupe et j'ai été très séduit par leur projet. Je suis aujourd'hui très confiant et déterminé à faire aboutir ce projet. J'ai d'ailleurs transmis ce même message aux salariés, clients et fournisseurs. Pour mener à bien ce projet, j'en fais appel à la responsabilité partagée. »

Le même actionnaire

« Je pense que nous apprécions tous le fait que vous acceptiez de répondre à nos interrogations sur la transaction à venir, plutôt que de vous contenter de nous apporter des éléments d'éclairage sur les comptes de 2024. J'en reviens néanmoins aux comptes. Un élément me surprend en page 161 du rapport annuel. Nous découvrons que la trésorerie d'ESSO France est déposée dans une banque hongroise. Y a-t-il une justification particulière pour ce choix ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Il me semble qu'une réponse a déjà été apportée par le Président dans le cadre des questions écrites. Il s'agit d'une filiale d'ExxonMobil, qui centralise l'ensemble de la trésorerie du Groupe en Europe. »

Le même actionnaire

« L'année dernière, nous avons fait une proposition de dividende exceptionnel que le Conseil d'administration, à l'unanimité, a repoussée. Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter sur un dividende exceptionnel de 50 euros. La trésorerie est pourtant proche de celle de l'an dernier. Auriez-vous été amenés à distribuer ce dividende exceptionnel, sans ce projet de transaction ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Ces 50 euros exceptionnels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en mars, alors que le projet de transaction n'était pas connu. Les deux événements n'ont donc pas de lien. La cession de Fos-sur-Mer génère de la trésorerie et le Conseil d'administration estime qu'il est légitime qu'une partie de cette trésorerie revienne aux actionnaires. »

Le même actionnaire

« Les raffineurs se parlent et partagent beaucoup de « petits secrets ». Connaissez-vous beaucoup de raffineurs qui ont des stocks aussi importants qu'ESSO ? »

Charles AMYOT

« Je me permets de vous corriger. Les raffineurs ne se parlent pas. Le respect du secret des affaires prime. En France, avec le petit nombre de raffineries encore en service, il est vraiment important de ne pas divulguer ses compétences, sa compétitivité et ses approches. Notre manque de transparence a parfois pu nous être reproché : il n'est cependant absolument pas dans l'intérêt de notre Société, des actionnaires et salariés, de s'étendre sur les résultats de nos raffineries. Nous nous gardons bien de communiquer ce type d'informations auprès de la concurrence, dans un marché en tension. »

Le même actionnaire

« J'ai du mal à comprendre quels sont ces secrets d'État. Aux États-Unis, vous avez des prix dynamiques qui changent en fonction de la conjoncture internationale, du dollar ou du prix du baril. Ce n'est pas le cas en France. Vous êtes l'un des rares raffineurs en Europe, si ce n'est le seul, à refuser de communiquer sur votre marge de raffinage auprès des actionnaires. Quels risques encourrez-vous ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Notre marge de raffinage est publique, puisqu'elle est dans nos comptes. Nous sommes une Société qui fait preuve d'une rare transparence, dans la mesure où nous sommes cotés. »

Le même actionnaire fait la remarque suivante :

« Vous prenez en référence les marges de raffinage nationales. »

Jean-Claude MARCELIN

« Dans notre rapport financier annuel, vous retrouverez la marge ESSO unitaire. »

Le même actionnaire

« À quelle page cette information est-elle mentionnée ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Je la cherche et je vous la donne. Il s'agit de la page 143. »

Le même actionnaire

« Je persiste à dire qu'il est invraisemblable, Monsieur AMYOT, que vous ayez été informé si tardivement du projet de cession. Ceci, sauf si la transaction n'est pas naturelle. Elle s'apparente étrangement à une défaisance. Ce qui nous réunit aujourd'hui est une société qui va bien. Ce n'est pas forcément le cas d'Exxon Chemical, qui est structurellement déficitaire. En tant qu'actionnaires, nous suspectons une inégalité dans l'information. Sans prévenir qui que ce soit, vous l'avez reconnu, il y a eu un processus concurrentiel. Je doute fort que quiconque puisse s'intéresser à l'entreprise comme ESSO sans avoir eu accès à une data room. Je crois pouvoir dire que cela est particulièrement encadré par l'AMF. Comment un tel processus concurrentiel a-t-il pu intervenir sans information publique ? Des informations ont été remises à ces acquéreurs potentiels, alors qu'elles nous sont refusées régulièrement, année après année. »

Olivier KAISER

« Vous émettez des doutes sur l'intégrité et la probité de la société. Je ne peux que le contester avec fermeté. Je peux vous assurer que tout a été fait dans la plus grande régularité. L'AMF a été consultée au moment opportun et continuera à l'être. Je ne connais pas de négociations confidentielles qui se font sur la place publique. Je rappelle que c'est bien l'actionnaire majoritaire qui a négocié avec différents acteurs potentiels, hors marché, pour sa portion de capital. Nous ne sommes pas dans une situation où ESSO S.A.F. a discuté avec des acheteurs. L'émetteur a été tenu hors de la confidentialité pour éviter tout problème. Une fois que la Direction du groupe en France a été mise dans la confidence, quelques jours avant l'annonce, une liste d'initiés a été mise en place avec un différé de publication. Toutes les opérations ont été menées parfaitement dans les règles. »

Le même actionnaire

« Rassurez-moi : une visite de site et une data room ont-elles bien été organisées ? »

Charles AMYOT

« Je ne rentrerai pas dans le détail de ces informations qui ne vous concernent pas. »

Un actionnaire

« Est-ce que vous, en tant que président d'ESSO France, ou certains membres du Conseil avez des incentives liés à cette opération d'acquisition ? »

Charles AMYOT

« Non. »

Un actionnaire

« Par certains aspects, le communiqué du 28 mai est assez flou, voire ambigu. Ma première question concerne la référence de trésorerie qui sera prise en compte pour le closing de l'opération. 1 493 millions d'euros sont mentionnés, ils correspondent à la trésorerie au 31 décembre 2024. Est-ce cette référence qui a été choisie, à titre définitif, ou doit-on comprendre que les ajustements à la hausse ou à la baisse prévus seront faits par rapport à la position de trésorerie constatée par les deux parties au moment du closing ? »

Jean-Claude MARCELIN

« D'après le communiqué, des ajustements à la baisse pourraient intervenir au niveau des distributions réalisées entre la trésorerie de fin d'année et le changement de contrôle. »

Le même actionnaire

« Ceci est parfaitement clair dans le communiqué. Toutefois, pouvez-vous nous confirmer que ces ajustements se feront sur la base du montant de 1 493 millions d'euros mentionné ? »

Jean-Claude MARCELIN

« C'est ce qui est indiqué dans le communiqué. »

Le même actionnaire

« Ma deuxième question concerne les actifs qui ont vocation à être cédés. On comprend qu'ils seront cédés essentiellement à ExxonMobil, mais la formulation demeure floue. Il est question de la cession de « certains actifs comme la commercialisation de lubrifiants ». Il n'est pas précisé si les participations minoritaires non consolidées (pipeline, stockage, etc.) ont également vocation à être cédées ou gardées par l'acheteur. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Dans le communiqué, il est question de la cession de marques, de propriétés intellectuelles et de fonds de commerce. La cession des filiales et participations détenues par ESSO n'est pas mentionnée. »

Le même actionnaire

« Le communiqué ne mentionne pas les engagements de retraite qui sont, au dire du rapport annuel 2024, insuffisamment provisionnés, à hauteur de 336 millions d'euros.

Comment comprenez-vous le mécanisme de la transaction ? Est-ce que ESSO SAF va mobiliser sa trésorerie pour rétablir le compte ? Cette insuffisance sera-t-elle prise à sa charge par le vendeur, ou bien par l'acheteur ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Je me permets de vous corriger : les engagements de retraite sont provisionnés, mais nous les sécurisons, conformément à la réglementation. La sécurisation a progressé : il n'y a plus que 336 millions d'euros qui restent à sécuriser – mais qui sont provisionnés dans les comptes. »

Le même actionnaire

« Est-ce que l'écart de 336 millions entre les actifs de sécurisation et la provision peut impacter le prix de cession finale à North Atlantic ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Je ne ferai pas de commentaire. Je vous encourage à vous référer au communiqué de presse, qui ne fait pas de mention sur ce sujet. »

Un autre actionnaire

« Compte tenu de la précarité du repreneur, qui n'a pas encore enregistré sa Société en France, ExxonMobil fournit-il une assurance à tous les administrateurs concernant un éventuel défaut du repreneur ? »

Charles AMYOT

« Je n'ai pas d'information sur ce sujet. »

Le même actionnaire fait la remarque suivante :

« Il faut que les administrateurs s'en soucient. »

Les actionnaires présents n'ayant plus de questions, le Président met fin à la session de questions/réponses en remerciant les actionnaires pour cet échange.

Le Secrétaire propose de procéder à la lecture et au vote des résolutions. Il précise que, dans la majorité des cas il pourra apporter une orientation concernant leur adoption ou rejet. Les résultats définitifs seront communiqués a posteriori sur le site internet.

Le Secrétaire procède à la lecture et à la mise aux voix des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 255 206 voix pour (343 906 voix contre et 43 968 abstentions).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2024	(1 073 680,51) euros
Report à nouveau avant affectation	<u>123 970 854,69 euros</u>

Soit un total de	122 897 174,18 euros
-------------------------	-----------------------------

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende ordinaire	38 563 734,00 euros
Dividende exceptionnel	<u>642 728 900,00 euros</u>

Soit un dividende net de	681 292 634,00 euros
--------------------------	----------------------

Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des cours	(166 000 000,00) euros
Prélèvement sur les autres réserves facultatives	(450 000 000,00) euros
Report à nouveau après affectation	<u>57 604 540,18 euros</u>

Soit un total de	122 897 174,18 euros
-------------------------	-----------------------------

Le dividende net ressort à 53,00 euros (3,00 dividende ordinaire plus 50,00 dividende exceptionnel) pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 53,00 euros sera détaché de l'action le 8 juillet 2025 et mis en paiement le 10 juillet 2025.

En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40% sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire (PFNL) aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFNL perçu à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. En cas d'excédent, il est restitué.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2021	12 854 578	0
2022	12 854 578	2,00
2023	12 854 578	15,00

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 288 834 voix pour (343 273 voix contre et 10 973 abstentions).

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est rejetée à la majorité de 722 950 voix contre (249 826 voix pour et 10 670 304 abstentions).

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 023 843 voix pour (600 257 voix contre et 18 980 abstentions).

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 907 635 voix pour (716 901 voix contre et 18 544 abstentions).

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Halleman pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 916 675 voix pour (707 742 voix contre et 18 663 abstentions).

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Frédérique Le Grevès pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 182 106 voix pour (442 347 voix contre et 18 627 abstentions).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 915 035 voix pour (709 410 voix contre et 18 635 abstentions).

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Véronique Morel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 246 219 voix pour (378 252 voix contre et 18 609 abstentions).

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Administrateur Monsieur Philippe Diu pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 952 198 voix pour (672 294 voix contre et 18 588 abstentions).

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Administratrice Madame Sylvie Jéhanno pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 952 120 voix pour (672 350 voix contre et 18 610 abstentions).

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 901 087 voix pour (727 553 voix contre et 14 440 abstentions).

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 276 082 voix pour (350 461 voix contre et 16 537 abstentions).

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 152 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2025 expirant en juin 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 278 423 voix pour (347 986 voix contre et 16 671 abstentions).

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 896 474 voix pour (727 236 voix contre et 19 370 abstentions).

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet FORVIS MAZARS représenté par Monsieur Mathieu Mougard, en tant qu'associé signataire et aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant la société CBA. Le présent renouvellement est effectué pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 271 909 voix pour (355 312 voix contre et 15 859 abstentions).

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaires le cabinet BM&A représenté par Madame Marie-Cécile Moinier en tant qu'associée signataire et aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Eric Seyvos. La présente désignation est faite pour une durée de six exercices, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Olivier KAISER précise que cette résolution résulte du non-renouvellement du Cabinet Grant Thornton, et de son suppléant la société IGEC, dont le mandat est arrivé à échéance par obligation de rotation après 24 ans de mandats. Il remercie le cabinet d'avoir accompagné la Société tout au long de ces 24 ans. Il remercie également BM&A d'accepter le mandat qui lui est confié.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 276 021 voix pour (351 087 voix contre et 15 972 abstentions).

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le cabinet Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité. La présente désignation est faite pour une durée de six exercices, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 280 106 voix pour (347 103 voix contre et 15 871 abstentions).

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 628 225 voix pour (1 889 voix contre et 12 966 abstentions).

Après le vote de ces résolutions, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h50, après que le Président a remercié le cabinet Grant Thornton, représenté par Lionel Cudey, pour son accompagnement pendant 24 ans, et les équipes qui ont participé à l'organisation de cette assemblée, le Conseil d'administration, ainsi que les actionnaires pour leur confiance, et après les avoir invités à un cocktail.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau.

Le Président,



Charles AMYOT

Le Secrétaire,



Olivier KAISER

Les Scrutateurs,



**ExxonMobil France Holding SAS
Représenté par Jean-Pierre DARSONVILLE**



**Candel & Partners
Représenté par Benjamin TOLUB**